

Kosovo: nouvelle aide financière exceptionnelle pour l'année 2001

2001/0045(CNS) - 27/06/2001 - Acte final

OBJECTIF : octroi d'une nouvelle aide financière exceptionnelle au Kosovo de 30 millions d'euros pour l'année 2001. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/511/CE du Conseil portant attribution d'une nouvelle aide financière exceptionnelle au Kosovo. CONTENU : Par sa décision 2000/140/CE (voir CNS/1999/0240), le Conseil attribuait au Kosovo une aide marcofinancière exceptionnelle de 35 millions d'EUR en 2000 pour faire face à la grave crise financière à laquelle était confrontée cette province yougoslave à la suite du conflit interethnique survenu en 1999. Malgré les progrès considérables accomplis dans l'établissement d'une base de recettes intérieure, le Kosovo continue toujours de dépendre des financements extérieurs accordés par les donateurs pour assurer les fonctions administratives essentielles et mettre en place un cadre stable et sain de développement économique. La province ne peut bénéficier des concours liés aux programmes du FMI ou de la Banque mondiale. Elle n'est pas non plus en mesure d'emprunter, pas plus chez elle que sur le marché financier international. Dans ces conditions, la Communauté octroie avec la présente décision une seconde aide financière exceptionnelle à la MINUK, conjointement avec les contributions des autres donateurs, sous la forme d'un don de 30 millions d'EUR. L'aide envisagée sera décaissée en au moins deux tranches. Un rapport annuel sur la mise en oeuvre de cette décision sera adressé par la Commission au Conseil et au Parlement européen. ENTRÉE EN VIGUEUR : 27 juin 2001.